



Article non facturé dans un magasin

Par **eriko2002**, le **25/09/2011 à 13:30**

Bonjour,rnrnrnEn allant chercher un article commandé dans un magasin, j'ai fait d'autres achats et en sortant du magasin, je me suis aperçu que la vendeuse avait oublié de me facturer l'article commandé. Dois-je payer cet article sachant que c'est la vendeuse qui a commis une faute alors que vu le montant des achats payés à la caisse (plus de 400 euros), je pensais en toute bonne foi qu'elle avait tout compté ? rnrnDe plus, le magasin ne cesse de téléphoner et m'a envoyé une facture par courrier pour réclamer l'argent avec comme mot d'excuse qu'ils ont "oublié" cet article lors mon passage en caisse. Merci.rnrnMerci de votre aide.

Par **amajuris**, le **25/09/2011 à 13:37**

bjr,rncomment ont-ils la preuve que vous avez emmené cet article sans le payer ?rnCDT

Par **eriko2002**, le **25/09/2011 à 17:27**

Ils doivent avoir le double du bon de commande puisque c'est un rideau qu'ils ont du faire sur place. De plus, sur la facture reçue après mon passage en caisse tous les articles sont détaillés, j' imagine qu'ils doivent aussi en avoir un double.rnrnrnCordialement

Par **eriko2002**, le **26/09/2011 à 14:47**

Sachant que je ne suis pas responsable de cet oubli de la vendeuse, dois-je m'acquitter du règlement de cet article ? Merci.rnrnrnCordialement.

Par **mimi493**, le **26/09/2011 à 15:31**

L'oubli ne vous exonère pas de devoir payer ce que vous avez acheté. Comme ils ont la preuve de l'achat, oui, mieux vaut payer

Par **miac**, le **26/09/2011 à 19:48**

bonjourrnje ne comprend pas qu'une question comme celle la soit posée (dois je payer un article que la caissière à oublié de me facturer)rnsi la caissière avait facturé deux fois un article et que vous ne vous en aperceviezrnqu'une fois arrivé chez vous, que feriez vous?rnje pense que vous seriez retourné au magasin pour vous faire rembourser ,et se serait normal.rndans le cas inverse c'est la même chose le magasin vous réclame ce qui est du.rnrnbonne journée .

Par **eriko2002**, le **28/09/2011 à 19:33**

Bonsoir,rnrnrnrnj'ai posé cette question car pour moi cette vendeuse a fait une faute professionnelle, c'est donc à elle d'assumer ses erreurs et non au client qui n'est pas responsable. Merci de vos réponses. Bonne soirée.

Par **miac**, le **29/09/2011 à 07:20**

Bonjour rnla vendeuse a fait une erreur, (l'erreur est humaine)mais vous ,vous n'êtes pas honnête en ne payant pas un article que vous avez commandérnNous sommes dans un monde ou l'autre ne doit jamais se tromper car bien sur nous ne faisons jamais d'erreurrnrnimaginé que votre femme ou votre fille soit à la place de la vendeuse ?rn Bonne journée dormez bien.